

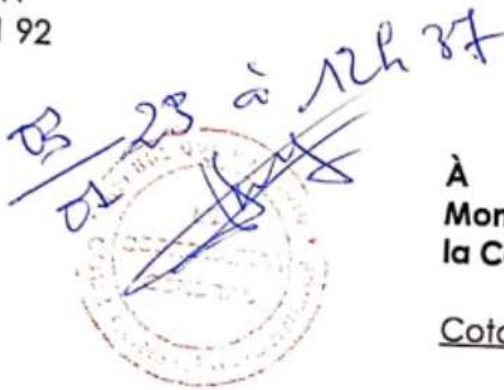


PARTI MOUVEMENT DES ELITES ENGAGEES POUR L'EMANCIPATION DU BENIN (MOELE-BENIN)  
Récépissé définitif n°014 /MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février 2019

VERITE-TRAVAIL-PATRIE

VIAHOUNDE B. G. Wilfried  
Directeur Adjoint du Cabinet du  
Président du Parti Politique  
MOELE-BENIN  
Tél : 97 77 91 92

Cotonou, le 03 janvier 2023



À  
Monsieur le Président de  
la Cour Constitutionnelle

Cotonou

**OBJET** : Recours contre les listes :

- des coordonnateurs d'arrondissement
  - et des membres des postes de vote
- Publiées par la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA)

Monsieur le Président,

En vertu des articles 117 nouveau 3<sup>ème</sup> tiret de la constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 qui dispose que « **la Cour Constitutionnelle ... statue, en cas de contestation, sur la régularité des élections législatives** » et 110 du code électoral qui dispose également que « **le contentieux électoral relatif ... aux élections législatives est soumis à la Cour** », j'ai l'honneur de soumettre à la Haute Juridiction, seule garante de la régularité des élections législatives, la liste des coordonnateurs d'arrondissement et celle des membres des postes de vote publiée par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

En effet, une étude minutieuse desdites listes par des croisements révèle, sauf erreur ou omission de notre part, sept (7) doublons en ce qui concerne les coordonnateurs d'arrondissement et six cent quinze (615) doublons pour ce qui est des membres des postes de vote. Des mêmes personnes (sauf s'il s'agit des homonymes parfaits) sont le même jour et pour la même élection à la fois :

Dans la vérité, nous travaillons pour la patrie.

SIEGE : Cotonou, 5<sup>ème</sup> Arrondissement ; Quartier Avlékété, Carré 111 ; 2<sup>ème</sup> étage, Immeuble à l'angle de rue au 3<sup>ème</sup> carrefour en partant de la Mosquée centrale de Zongo vers CABOMA.; Tél. +229 91112929 06BP : 1117 Cotonou  
Email : [moelebenin01@gmail.com](mailto:moelebenin01@gmail.com) République du Bénin



PARTI MOUVEMENT DES ELITES ENGAGEES POUR L'EMANCIPATION DU BENIN (MOELE-BENIN)

Récépissé définitif n°014 /MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février 2019

VERITE-TRAVAIL-PATRIE

- .....
- coordonnateurs d'arrondissement et membres de postes de vote. C'est le cas par exemple des sieurs **OROU SANI** et **SAHGUI MATHIEU** qui sont, à la fois, respectivement :
    - coordonnateur de l'**arrondissement de Perma** et président du poste de vote PV 01 au centre de vote **EPP Kontoubabou** dans l'**arrondissement de Tchaourou**
    - et coordonnateur de l'**arrondissement de Savalou-Agbado** et premier accesseur du poste de vote PV 01 du centre de vote **EPP Tiari** dans l'**arrondissement de Gouandé** dans la **commune de Matéri**.
  - membres de plusieurs postes de vote. C'est le cas par exemple des sieurs **KOTO MEDESSE YVES** et **AFORA HODONOU PHILIPPE** qui sont, à la fois, respectivement :
    - 2<sup>ème</sup> accesseur au poste de vote PV 03 du centre de vote **EPP Zoundji** dans l'**arrondissement de Gomè-Sota** dans la **commune d'Akpro-Misséré** et 2<sup>ème</sup> accesseur au poste de vote PV 01 au centre de vote **Collège Sion** au **quartier Boriyoure** dans l'**arrondissement de Natitingou 2, commune de Natitingou**.
    - et président du poste de vote PV 02 du centre de vote **EPP Gbowèlè** dans l'**arrondissement de Paouingnan** dans la **commune de Dassa-Zoumè** et président du poste de vote PV 02 du centre de vote **EPP Badara** au **quartier Dombouré** dans l'**arrondissement de Goumori, commune de Banikoara** dans l'**Alibori**.

Plusieurs exemples comme ceux indiqués plus haut montrent que le travail n'a pas été fait dans le respect de l'article 35 de la Constitution qui indique que : « **Les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun** ».

Dans la vérité, nous travaillons pour la patrie.

SIEGE : Cotonou, 5<sup>ème</sup> Arrondissement ; Quartier Avliékété, Carré 111 ; 2<sup>ème</sup> étage, Immeuble à l'angle de rue au 3<sup>ème</sup> carrefour en partant de la Mosquée centrale de Zongo vers CABOMA.; Tél. +229 9112929 068P : 1117 Cotonou  
Email : [moelebenin01@gmail.com](mailto:moelebenin01@gmail.com) République du Bénin



PARTI MOUVEMENT DES ELITES ENGAGEES POUR L'EMANCIPATION DU BENIN (MOELE-BENIN)

Récépissé définitif n°014 /MISP/DC/SGM/DAIC/SA en date du 26 Février 2019

VERITE-TRAVAIL-PATRIE

.....  
Au vu de tout ce qui précède et en application des dispositions des articles 117 nouveau 3<sup>ème</sup> tiret de la constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 qui dispose que « **la Cour Constitutionnelle ... statue, en cas de contestation, sur la régularité des élections législatives** » et 110 du code électoral qui dispose également que « **le contentieux électoral relatif... aux élections législatives est soumis à la Cour** », et en se basant sur votre **pouvoir d'organe régulateur** du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics, je sollicite qu'il plaise à votre Auguste Institution de déclarer contraire à la Constitution, notamment en son article 35 et 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples qui fait partie intégrante de la Constitution en vigueur au Bénin, cette façon de faire qui est de **publier une liste avec autant d'imperfections.**

En utilisant votre pouvoir régulateur, nous vous prions de faire corriger les listes en question dans le respect de toutes indications retenues dans l'article 110 du code électoral.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**VIAHOUNDE B. G. Wilfried**

**PJ :**

- Listes des doublons des coordonnateurs d'arrondissements
- listes des doublons des membres des postes de vote (MPV).

Dans la vérité, nous travaillons pour la patrie.

SIEGE : Cotonou, 5<sup>ème</sup> Arrondissement ; Quartier Avlékété, Carré 111 ; 2<sup>ème</sup> étage, Immeuble à l'angle de rue au 3<sup>ème</sup> carrefour en partant de la Mosquée centrale de Zongo vers CABOMA.; Tél. +229 91112929 06BP : 1117 Cotonou  
Email : [moelebenin01@gmail.com](mailto:moelebenin01@gmail.com) République du Bénin